

Image not found or type unknown



bail/resiliation/quittances de loyer

Par **kbermues**, le **08/01/2013** à **18:21**

Bonjour,

Actuellement en pleine separation avec ma concubine , nous avons resilier le bail, sachant que c'est elle qui gardait les quittances loyer,qu'elle refuse de m'en faire des copies ,est ce que mon ancien bailleur peut eventuellement me faire parvenir des duplicata des quittances même après la resiliation? Merci d'avance.

Par **janus2fr**, le **08/01/2013** à **20:06**

Bonjour,

Réponse bateau, vous pouvez toujours lui demander.

Mais aucune obligation qu'il vous les donne s'il les a déjà données.